

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Mise en sécurité d'une canalisation de Gaz Haute Pression traversant le Sornin et un de ses affluents Rive Droite

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10 Canalisation et régularisation des cours d'eau.	<p>Le projet prévoit des modifications de profil sur 130 m environ pour le Sornin et 75m pour son affluent, le ruisseau des Equetteries. (>100 m donc autorisation au titre de la rubrique 3.1.2.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement).</p> <p>Le projet prévoit 40 m d'empierrement de part et d'autre du seuil de fond, soit un linéaire total de 80 m. (<200m donc, donc déclaration au titre de la rubrique 3.1.4.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement).</p> <p>Le projet prévoit le remblaiement d'une partie du lit actuel du Sornin soit une surface de 1200 m² (la totalité du lit impactée par les travaux a été considérée (>200m² donc au titre de la rubrique 3.1.2.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération consiste en une protection de la canalisation canalisation de gaz DN200 PMS 67,7, Bois Lagrange Perreux, au droit de la traversée sous fluviale du Sornin en limite communale de Charlieu et Chandon (42) et d'un de ses affluents le Ruisseau des Equetteries, par déplacement du lit du Sornin, création de deux seuils de fond et protection des berges érodables, sans intervention directe sur la canalisation elle-même.

L'opération comprend :

- déplacement du lit du Sornin vers sa rive droite en se rapprochant d'un tracé ancien du cours d'eau via la mise en forme d'un nouveau lit sur 70 mètres linéaires environ ;
- Création d'un seuil de fond en enrochements non liaisonnés (hauteur de chute nulle) au droit de la canalisation sous-fluviale de manière à garantir une couverture minimale à la canalisation puis de s'assurer que le cours d'eau reste bel et bien dans son nouveau lit et ne présente pas de variation significative de son profil en cet endroit ;

- Protection des berges situées de part et d'autre de l'ouvrage susmentionné sur 80 mètres environ (40 m par berge) par un empierrement de pied de berge, dans le prolongement du seuil de fond. Ces empierrements sous fluviaux et le seuil de fond seront constitués de blocs finement appareillés. Ils seront surmontés d'un lit de plants et plançons renforcés au moyen d'un boudin de treillis de géotextile biodégradable de coco. La partie supérieure du talus riverain sera, quant à elle, uniquement protégée par la fixation au sol de treillis de géotextile biodégradables de coco, des plantations de jeunes plants à racines nues puis un ensemencement.
- Implantation de jeunes arbustes d'essences indigènes adaptées en rives à l'amont de l'ouvrage en blocs et des clôtures et afin de restaurer de véritables formations végétales riveraines (limitation de l'accès au cours d'eau pour le bétail).
- Remblai de l'ancien lit avec les matériaux issus des terrassements en déblai puis renforcement par une série d'épis végétaux de type « fascine de saules » installées perpendiculairement au pied de berge gauche actuelle.
- Mise en œuvre de seuil de fond au droit de la traversée de la canalisation au droit du ruisseau des Equetteries, sur une longueur de 5 m, permettant, à la fois, d'offrir une couverture de 0.6 m à la canalisation, d'assurer la pérennité de celle-ci puis de procéder à la recréation d'un substrat adapté par recharge de matériaux graveleux.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Offrir une solution de protection de la canalisation en place, au travers d'un renfort mécanique au droit du lit du cours d'eau (Sornin et son affluent ruisseau des Equetteries) ;
- Réaménager le lit du cours d'eau dans la zone afin d'éloigner le Sornin de la canalisation, et assurer une protection pérenne de la canalisation de gaz ;

Le projet a été conçu en considérant la préservation de la morpho-écologie du cours d'eau .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La période d'intervention envisagée se situe d'aout à octobre.
Pour mémoire, les travaux sont envisagés sans toucher à la canalisation de gaz.

Le phasage envisagé pour l'intervention sur le Sornin est le suivant :

- Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage ;
- Après conduite des interventions de libération des emprises (démontage de clôtures, etc.), terrassements (à sec) et mise en forme du nouveau bras du Sornin, y compris mise en dépôt temporaire des produits obtenus avant réemploi dans cadre du présent chantier ;
- Dérivation provisoire des eaux (au moyen d'une canalisation guidant les eaux au sein du nouveau tracé préalablement mis en scène) à des fins de mise à sec de l'emprise du seuil de fond en blocs à édifier, y compris batardeaux ;
- Edification du seuil de fond ;
- Constitution des épis végétaux puis remblai de l'ancien tracé au moyen des matériaux mis en dépôt temporaire ;
- Dépose de la dérivation provisoire et remise en eau de l'ensemble du nouveau bras;
- Travaux de végétalisation puis repose de clôtures agricoles ;
- Remise en état des terrains

Le ruisseau des Equetteries sera aménagé selon les étapes suivantes (éventuellement en même temps que les travaux sur le Sornin):

- Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage,
- Dérivation provisoire des eaux (au moyen d'une canalisation contournant le lit vif) à des fins de mise à sec de l'emprise du seuil de fond en blocs à édifier, y compris batardeau éventuellement nécessaire
- Edification du seuil de fond
- Rehaussement du lit et reconstitution des substrats
- Remise en eau du ruisseau des Equetteries.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le méandre actuel, remblayé et végétalisé, évoluera comme un boisement alluvial, ne nécessitant pas d'entretien particulier au-delà de celui décrit ci-après.

Lors des trois saisons végétatives qui suivent la réalisation du chantier, sera assuré le suivi des ouvrages exécutés et l'entretien éventuel des végétaux. Il s'agira d'assurer une parfaite reprise des végétaux, les essences végétales implantées étant encore très jeunes.

Ces premiers travaux de suivi et de gestion, comprendront notamment :

- le remplacement des végétaux morts, malades, ou manquant de vigueur ;
- l'éradication des végétaux indésirables sur l'emprise des aménagements ;
- l'arrosage si nécessaire des végétaux installés ;
- le fauchage si nécessaire des surfaces enherbées avec exportation des résidus de fauche ;
- Elimination des plantes invasives

Dans la phase exploitation du projet, la canalisation de gaz continuera d'être exploitée comme actuellement

Les terrains agricoles riverains remis en état reprendront également leurs fonctions précédentes, en maintenant une bande de servitude de part et d'autre de la canalisation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est en cours d'élaboration

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article R.122.3 du code de l'environnement (examen au cas par cas)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Déplacement du cours d'eau	70 m
Seuil sur le Sornin	10 m
Seuil sur le ruisseau des Equetteries	5 m
Protection de berge par des techniques mixtes	80 m
<u>Emprise des travaux :</u>	
Sornin	Environ 5700 m ²
Ruisseau des Equetteries	Environ 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
Chandon (42)	Point de départ : Long. <u>46° 10' 03" 89</u> Lat. <u>4° 11' 24" 00</u>
Charlieu (42)	Point d'arrivée : Long. <u>46° 09' 57" 17</u> Lat. <u>4° 11' 20" 80</u>
	Communes traversées :
	Chandon (42) Charlieu (42)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Pâturages (parcelles classées en zone N du projet de PLU de Charlieu)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Charlieu
PLU en cours d'élaboration (enquête publique en cours)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité de la zone d'intervention on dénombre trois ZNIEFF de type I: - Bois et bocage de St-Pierre-la-Noaille et de St-Nizier-sous-Charlieu (820032372), à 3.1 km du site ; - Plateau monoclinal et falaises de Rochemont-Barnay (820032314), à 1.7 km du site ; - Bords de Loire de Roanne à Briennon (820032333), à 4.1km du site. Une ZNIEFF de type II est par ailleurs présente: « Ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes a l'aval du barrage de Villerest », (820032335), à 4.1km du site.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

PPRI du Sornin approuvé le 22 Février 2005

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

Périmètre rapproché des captages P1 et P2 du Pré de la Doux situés sur la commune de Chandon (arrêté du 27 Septembre 2013)

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources				
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors des phases chantier, le risque de pollution accidentelle du Sornin (matière en suspension, hydrocarbures) ou de sa nappe d'accompagnement existe. Pour réduire le risque de pollution, les mesures suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installations de chantier définies précisément sur le site; - En cas de pollution accidentelle, barrage flottant placé à l'aval du site permettant de retenir les fuites éventuelles d'hydrocarbures ; - terrassements réalisés hors d'eau et franchissement du lit selon des passages busés pour limiter la propagation de MES ; - stockage des engins, en dehors des heures de travail, en un endroit pleinement sécurisé et hors du périmètre rapproché du captage et de la zone inondable ; - engins bénéficiant d'huiles hydrauliques biodégradables. - bacs de tri mis à disposition de l'entreprise mandataire des travaux sur site
	est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Pendant la phase chantier, les opérateurs sont soumis au risque de crue.

Mesure de réduction :

L'entreprise mandataire se tiendra régulièrement au courant des risques de montée des eaux en suivant les prévisions de Météo France (station de Saint Edmond, 71740). En cas d'alerte, le chantier sera replié en quelques heures et les travaux momentanément stoppés. Tout matériel ou produit de coupe sera évacué afin de ne pas créer d'embâcle aux crues.

Pendant les weekends, les engins, outils seront évacués ou stockés hors zone inondables.



Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?
Si oui, dans quel milieu ?

Les travaux de terrassements seront réalisés au sec avec une limitation de rejets au Sornin.

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

**Patrimoine /
Cadre de
vie /
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Une convention sera établie avec l'exploitant agricole, autorisant ces perturbations.

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

Les accès pendant la phase travaux et remise en état seront régis par des servitudes et conventions.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération vise la protection d'une canalisation de gaz existante depuis 1964, présentant un intérêt général et soumise à un risque fort.

Malgré le caractère urgent de l'intervention, l'opération a été envisagée en considérant la préservation de la mobilité naturelle du cours d'eau et la préservation d'une morphologie naturelle. Ainsi les longueurs de berges empierrées ont été minimisées (80 m soit une longueur inférieure au seuil d'autorisation) et s'accompagnent systématiquement de lits de plants et plançons ce qui permet à la fois une intégration paysagère optimale et le développement d'une ripisylve favorable au milieu et cohérente avec la politique de plantation engagée par le syndicat de rivières (SYMISOA).

La réalisation des seuils dans les lits mineurs ne vise qu'à stabiliser le lit du cours d'eau : l'absence de chute garantie leur parfaite franchissabilité et le transit sédimentaire.

Les travaux sont envisagés avec un souci de protéger le cours d'eau (voir page 6)

Si le projet constitue bel et bien une opération de protection d'infrastructure, une attention particulière a été donnée au respect des principes de restauration des cours d'eau et des milieux annexes : de fait, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- 3 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LYON

le, 11/01/2017

Signature



3. Emplacement du projet

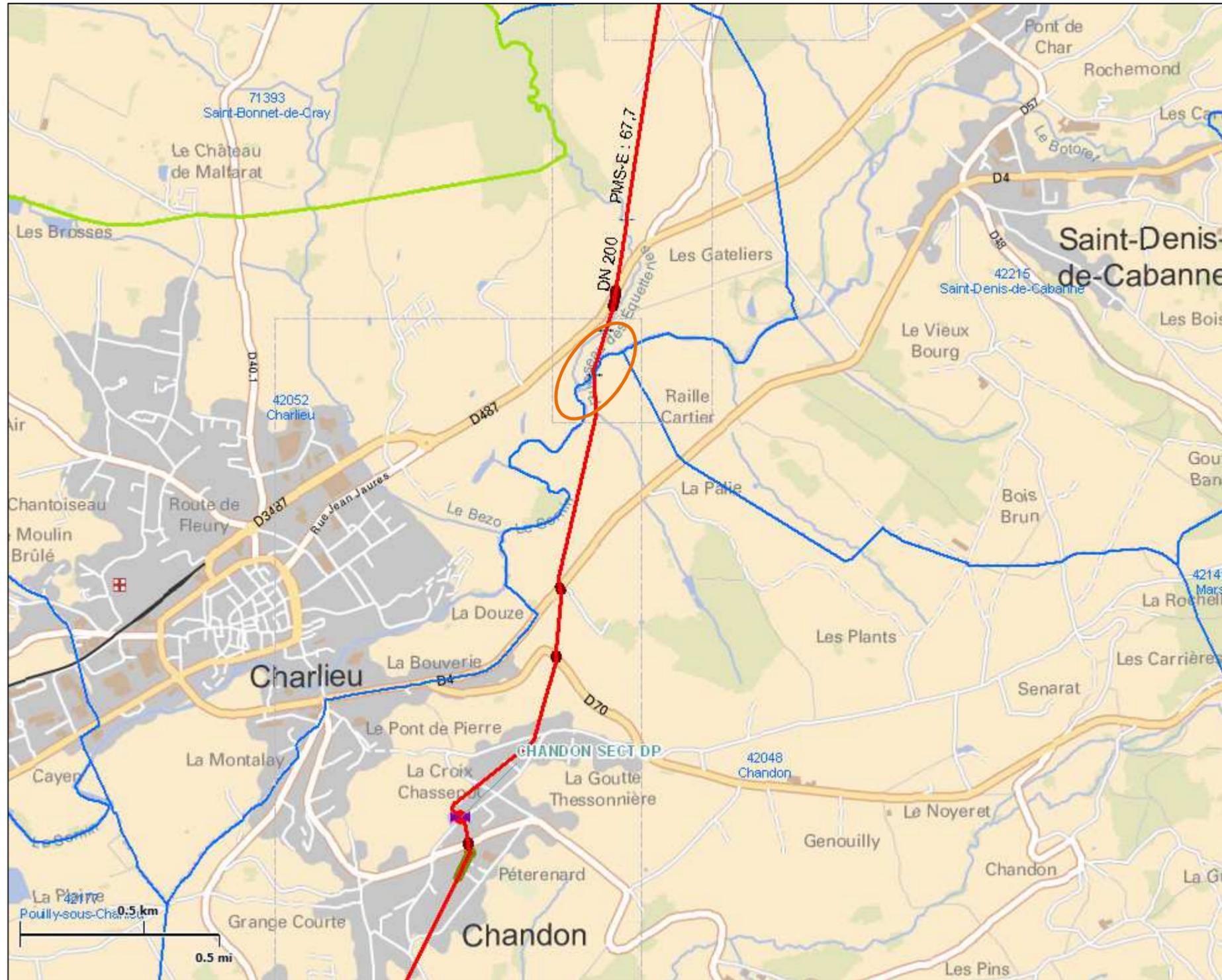


Figure 1. Localisation du tracé de la canalisation de gaz DN200 PMS67.7 (en rouge) et du secteur d'étude et de la zone d'intervention (en orange). Source : géoportail.fr/ IGN.

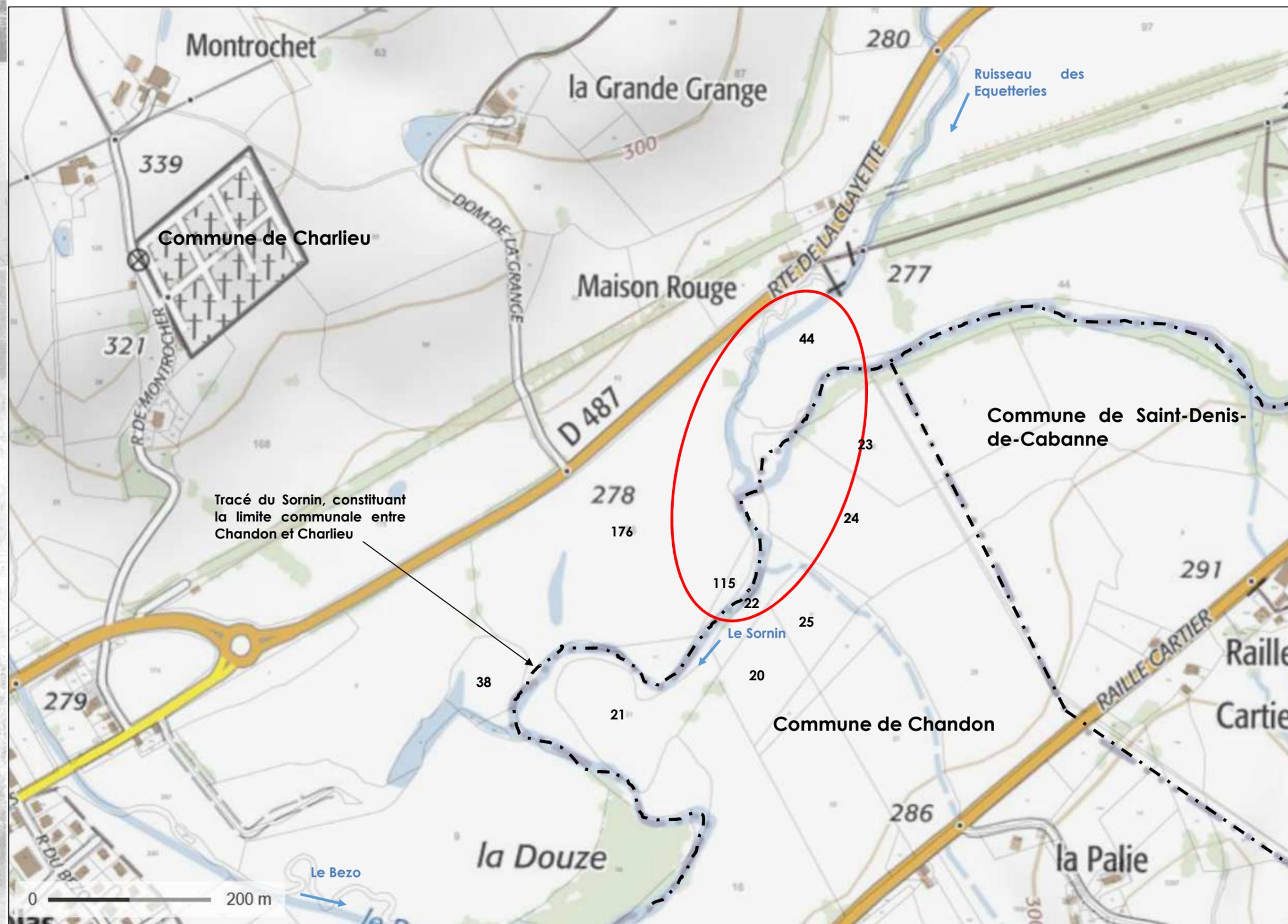


Figure 2. Localisation du secteur d'étude (source : géoportail.fr/ IGN).



Figure 1. Illustration de la dynamique naturelle d'érosion du Sornin, au droit de la canalisation de GRT Gaz, désormais menacée (ressources photographiques : GRT Gaz, Novembre 2016)

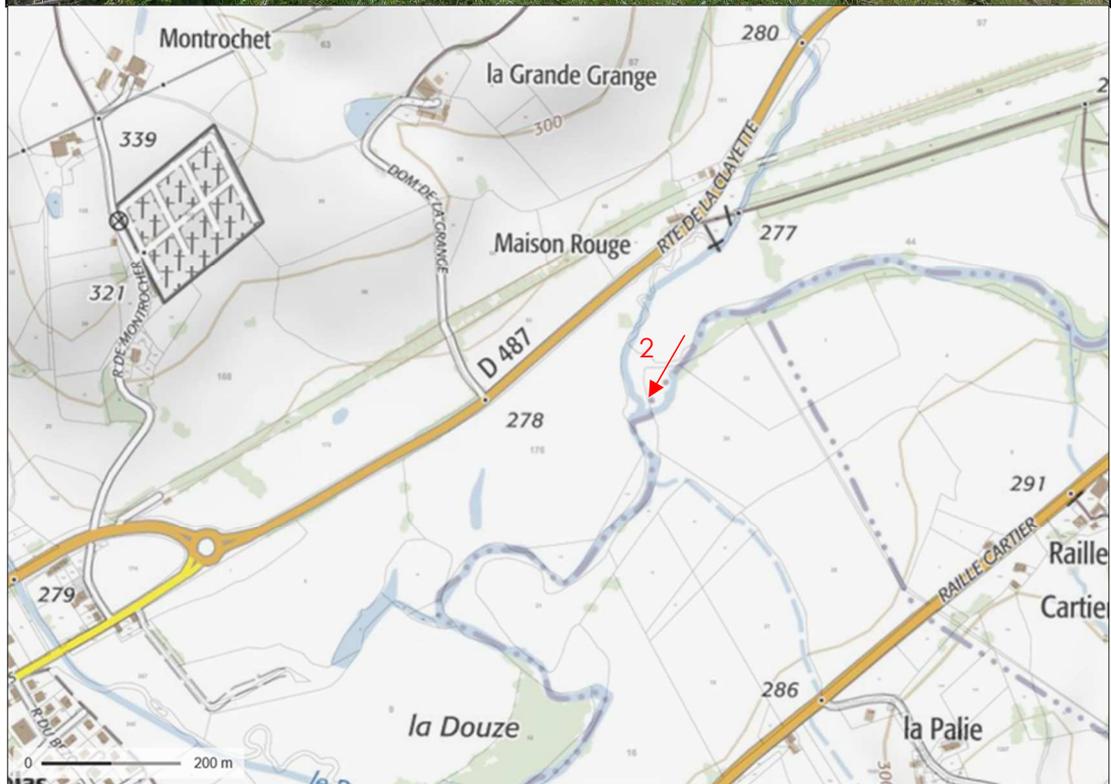


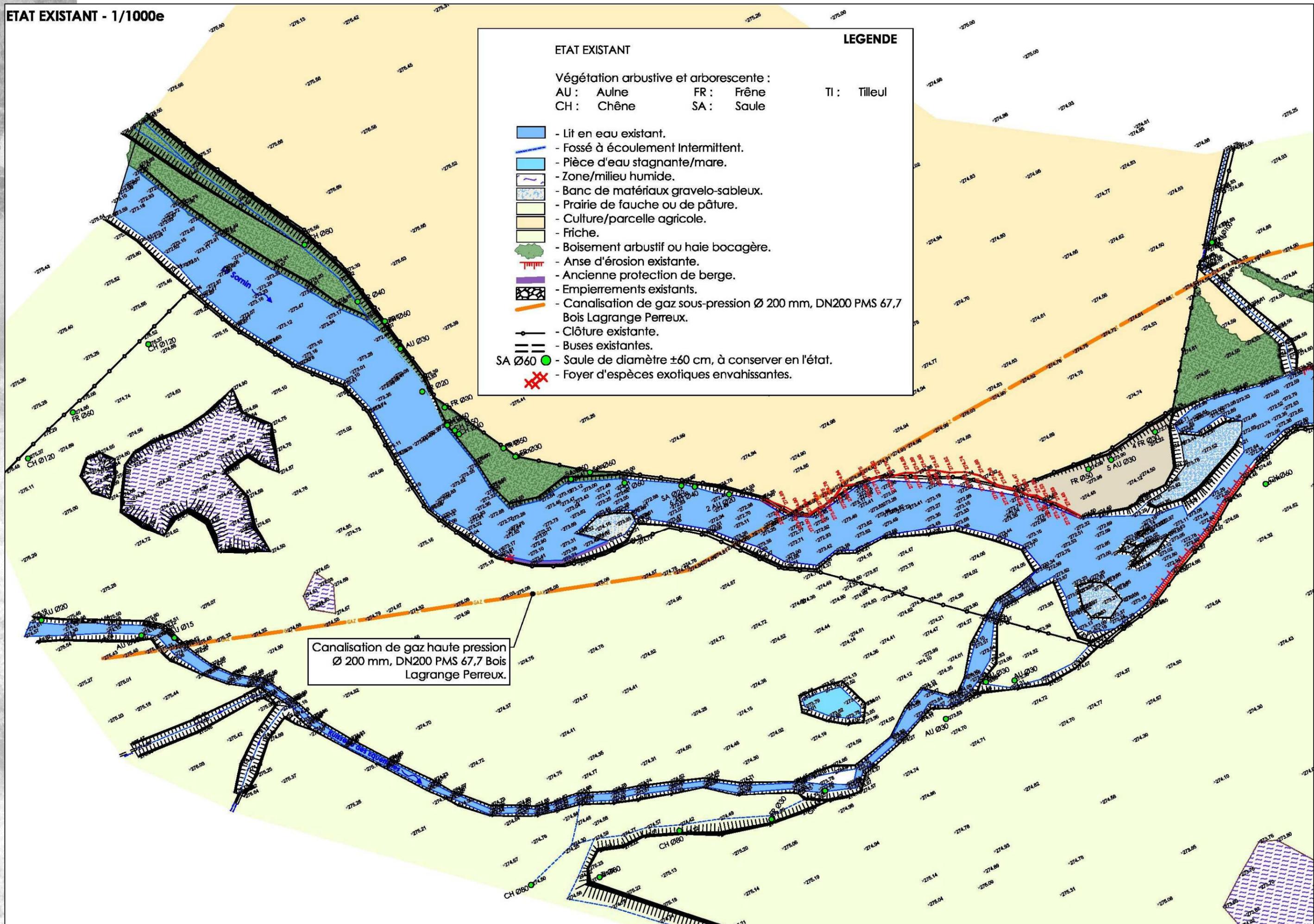
Figure 2. Vue générale du Sornin à proximité de la zone d'intervention (ressource photographique : BIOTEC, août 2016)

LEGENDE

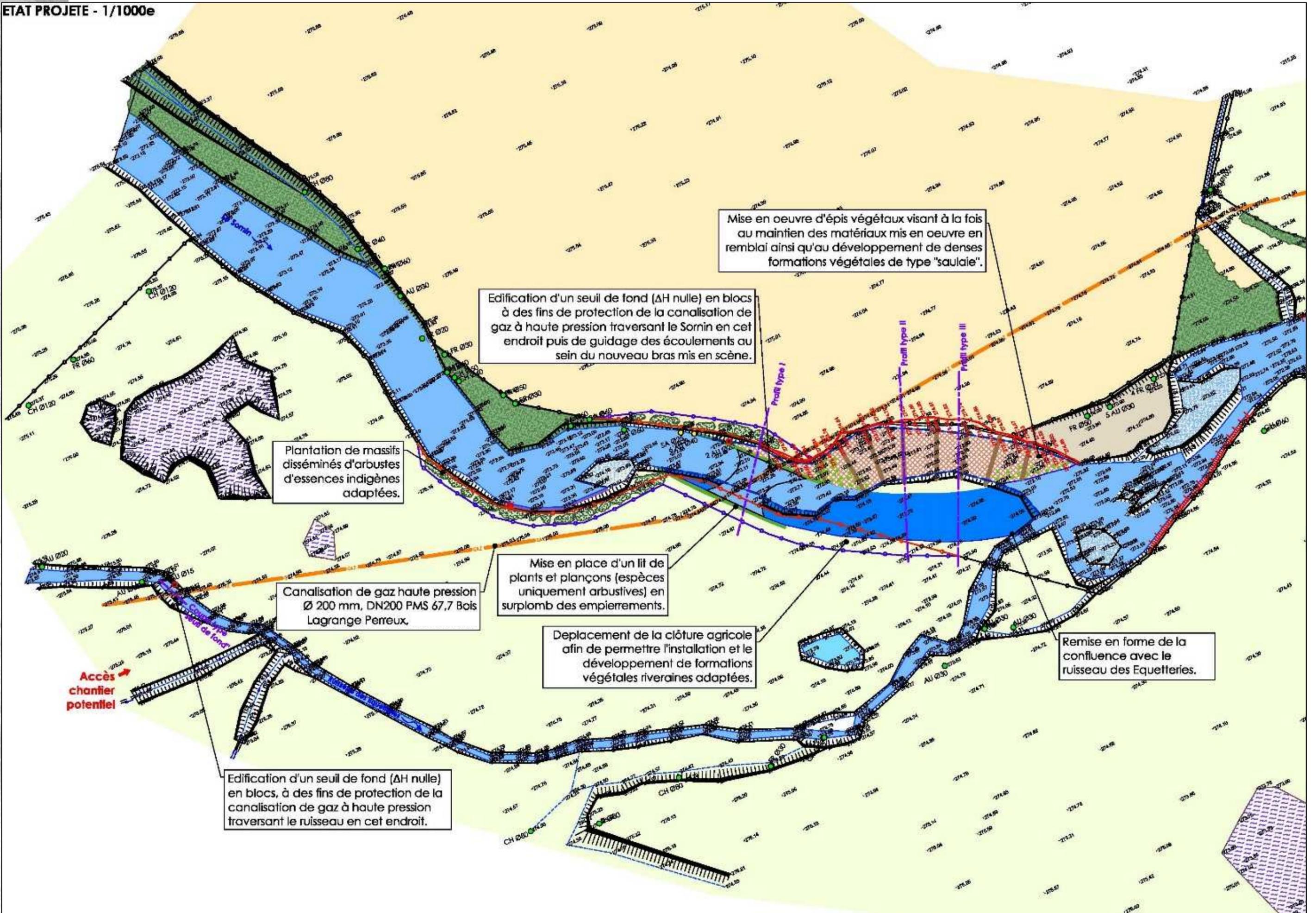
ETAT EXISTANT

Végétation arbustive et arborescente :
 AU : Aulne FR : Frêne TI : Tilleul
 CH : Chêne SA : Saule

-  - Lit en eau existant.
-  - Fossé à écoulement intermittent.
-  - Pièce d'eau stagnante/mare.
-  - Zone/milieu humide.
-  - Banc de matériaux gravo-sableux.
-  - Prairie de fauche ou de pâture.
-  - Culture/parcelle agricole.
-  - Friche.
-  - Boisement arbustif ou haie bocagère.
-  - Anse d'érosion existante.
-  - Ancienne protection de berge.
-  - Empierrements existants.
-  - Canalisation de gaz sous-pression Ø 200 mm, DN200 PMS 67,7 Bois Lagrange Perreux.
-  - Clôture existante.
-  - Buses existantes.
-  SA Ø60 - Saule de diamètre ±60 cm, à conserver en l'état.
-  - Foyer d'espèces exotiques envahissantes.



Canalisation de gaz haute pression
 Ø 200 mm, DN200 PMS 67,7 Bois
 Lagrange Perreux.



Mise en oeuvre d'épis végétaux visant à la fois au maintien des matériaux mis en oeuvre en remblai ainsi qu'au développement de denses formations végétales de type "saulcie".

Edification d'un seuil de fond (ΔH nulle) en blocs à des fins de protection de la canalisation de gaz à haute pression traversant le Sornin en cet endroit puis de guidage des écoulements au sein du nouveau bras mis en scène.

Plantation de massifs disséminés d'arbustes d'essences indigènes adaptées.

Canalisation de gaz haute pression \varnothing 200 mm, DN200 PMS 67,7 Bois Lagrange Perreux.

Mise en place d'un lit de plants et plançons (espèces uniquement arbustives) en surplomb des empiétements.

Déplacement de la clôture agricole afin de permettre l'installation et le développement de formations végétales riveraines adaptées.

Edification d'un seuil de fond (ΔH nulle) en blocs, à des fins de protection de la canalisation de gaz à haute pression traversant le ruisseau en cet endroit.

Remise en forme de la confluence avec le ruisseau des Equetteries.

Accès chantier potentiel

PROFIL TYPE I & COUPE TYPE "SEUIL DE FOND"- 1/100e

